



Ministère de l'Énergie  
et des Hydrocarbures

**Programme d'Électrification Rurale**  
**APPEL À PROJETS**  
**N° 01 -2020/MEH**  
**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**Objet :** Projet d'électrification rurale dans la région Haute Matsiatra.

1. Pour la mise en œuvre de la politique du secteur de l'énergie, le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH) et l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER) cherchent à accélérer le processus d'électrification rurale d'une façon efficace et effective, en assurant la qualité de la mise en œuvre des projets. Pour cela, ils envisagent de promouvoir des projets visant à maximiser l'impact positif de l'électrification sur la base d'une nouvelle approche axée sur la valorisation des Plans Directeurs Régionaux indicatifs (PDRi) et qui maximise l'engagement du secteur privé dans la définition des projets à développer. Ces plans tiennent compte des « Pôles de Développement » prioritaires identifiés selon des critères socio-économiques et priorisent l'utilisation des énergies renouvelables, pour l'électrification des zones cibles sous le régime d'Autorisation/Concession. Les PDRi constituent une des bases du Plan National d'Electrification (PNE), en matière d'Electrification Rurale ;

2. Dans ce contexte, le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, invite les investisseurs et/ou les opérateurs, publics ou privés, seuls ou réunis en consortium, qui souhaitent investir dans le secteur, à soumettre **des lettres d'intérêt pour développer des projets d'électrification rurale** en choisissant la technologie, basée sur les énergies renouvelables, notamment le **solaire**, qu'ils considèrent la plus appropriée ou la plus efficace, pour répondre aux besoins d'électrification définis par les plans indicatifs, dans la région Haute Matsiatra, les chefs-lieux des Communes Rurales de :

- Mahaditra - District Vohibato,
- Befeta - District Ambohimahasoa,
- Soatanana - District Isandra,
- Isorana - District Isandra ;

3. À l'issue du processus d'Appel à Projets, le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, Autorité Concédante, attribuera des Autorisations et/ou Concessions pour la construction et l'exploitation des installations de production et de distribution d'énergie électrique à la firme dont la proposition est retenue, basée sur le plan d'affaire proposé. Une subvention partielle pour la construction des centrales et/ou des réseaux de distribution sera octroyée au projet approuvé pour assurer sa rentabilité ;

4. Les firmes ou les consortiums intéressés devront répondre aux critères suivants : i) avoir des expériences concluantes en ingénierie, dans la conduite de travaux de construction et d'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables, notamment le solaire, et de distribution d'électricité, ii) disposer de capacités financières suffisantes et d'expériences concluantes dans la mobilisation de financements et iii) démontrer leur intégrité financière vis-à-vis de l'État. Par ailleurs, les firmes doivent démontrer leur motivation pour réaliser les projets et fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les projets qu'elles souhaiteraient développer selon le **modèle de soumission**, avec ses Annexes, disponibles sur les sites web du Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures ([www.energie.gov.mg](http://www.energie.gov.mg)), de l'ADER ([www.ader.mg](http://www.ader.mg)) et de l'Office de Régulation de l'Électricité ([www.ore.mg](http://www.ore.mg));

5. La présentation des projets est disponible aux sites web ci-dessus et les firmes intéressées peuvent envoyées par e-mail des informations complémentaires à l'adresse électronique de l'ADER, [ader@ader.mg](mailto:ader@ader.mg);

6. Le dossier d'expression d'intérêt doit comprendre : i) **une lettre de Manifestation d'Intérêt**, ii) une présentation des ressources humaines, des références techniques et compétences dans le secteur (selon le modèle préétabli disponible dans les sites web mentionnés ci-dessus) des soumissionnaires - qui peuvent se réunir en consortiums - et iii) une attestation de capacité financière et de bonne relation avec leurs banques, ainsi qu'une déclaration d'intégrité financière de l'entreprise, certifiée par une autorité établie et indépendante (cabinet d'audit, expert-comptable, etc.) ;

7. Le dossier, **en version papier signé en 3 exemplaires et en version électronique sur clé USB**, doit être envoyé par courrier, sous pli fermé, à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard à la date indiquée dans le calendrier ci-dessous à **12 heures**, avec la mention : « Appel à Manifestation d'intérêt - Appel à Projet N° *01* -2020/MEH » :

**Adresse** : Agence de Développement de l'Électrification Rurale  
Logement N°12, cité des Travaux Publics, Alarobia – Antananarivo Madagascar ;

8. Calendrier :

Région concernée par l'Appel à Projets	Nombre de lot de projets	Date de lancement de l'AMI	Séances de présentation des projets		Remise des manifestations d'intérêts
			Date et heure	Lieux	
Haute Matsiatra	01	<i>27 NOV 2020!</i>	<i>15 DEC 2020</i> <i>10h</i>	1- Bureau de l'ADER et 2- Bureau du Gouvernorat de la région Haute Matsiatra	<i>07 JAN 2021</i>

9. La présélection des firmes se fera sur la base des expériences similaires et de celles de son personnel ainsi que sur sa capacité technique et financière à développer le projet selon les critères définis dans la **grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt** disponible dans les sites web ci-dessus ;

10. Les intéressés sont priés de noter que cette annonce ne constitue pas une demande de propositions. Après examen des lettres d'intérêt, le MEH invitera les **firmes présélectionnées** à soumettre des propositions pour évaluation dans le cadre de l'**Appel à projets**.

Antananarivo, le **27 NOV. 2020**

